

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 04 JUIN 2018

DELIBERATION N° : 20180604_20

OBJET : Adhésion au réseau des centres-villes durables et de l'innovation de Centre-Ville en Mouvement

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

19 JUIN 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 28
Procuration : 7
Votants : 35
Abstention : 0
Exprimés : 35

Le Maire

L'Élu Délégué

Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-sept heures vingt quatre minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian
LEBON Marie-Jo représentée par JAVELLE Blanche Reine
NAZE Jean Denis représenté par LEBON Guy
BOYER Julie représentée par ETHEVE Corine
FONTAINE Olivier représenté par RIVIERE François
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur MUSSARD Harry, 3^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 04 juin 2018



DÉLIBÉRATION N° : **20180604_20**

OBJET : **Adhésion au réseau des centres-villes durables et de l'innovation de Centre-Ville en Mouvement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

En complémentarité avec le pôle économique des Terrass, la Commune travaille sur le projet de développement commercial du cœur de ville en lien avec l'association des commerçants, les chambres consulaires et les partenaires institutionnels et privés. Différentes actions sont engagées telles que le programme FISAC qui prévoit notamment la rénovation des unités marchandes, le soutien à l'implantation de nouvelles enseignes, la réalisation des travaux de rénovation de voirie (ex. rue Maury), etc.

Le 27 mars 2018, la Commune a été retenue au titre du programme national « Action cœur de ville » : ainsi, 222 villes réparties dans toutes les régions bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville.

Dans cette dynamique et afin de pouvoir échanger avec d'autres collectivités engagées dans des démarches similaires et de bénéficier des retours d'expériences, il est opportun de rejoindre le réseau Centre-Ville en Mouvement.

Créée en 2005, Centre-Ville en Mouvement est une association à l'initiative de parlementaires, d'élus locaux et consulaires de toutes sensibilités, attachés à la redynamisation et au renouveau des cœurs de villes.

Cette plateforme d'échange est structurée autour de hauts fonctionnaires, de chercheurs, de représentants de l'AMF, et de consulaires, qui partagent leurs expériences dans des domaines tels que : la logistique urbaine, la mobilité, l'énergie, l'urbanisme, le commerce, l'artisanat, les nouvelles technologies...

Présidée par Patrick VIGNAL, Député de l'Hérault, l'association compte aujourd'hui plus de 300 collectivités membres (telles que Dijon, Bayonne, Besançon, Aix en Provence, Reims, Nancy, Cherbourg-Octeville, Nice, Dunkerque, Châteaurenard, Chambéry, Dax, Marseille, Aurillac, Nanterre, Poissy...) ou encore des CCI telles que les CCI de Bordeaux, Saint Etienne, Lyon, la CMA Bouches du Rhône, des SEM comme la SEMPRO du Plessis Robinson, et des Communautés d'Agglomération... qui enrichissent le réseau de leurs expériences et de leurs innovations.

L'association est également soutenue par de nombreux partenaires (Channel, Casino, EDF Collectivités, La Poste...).

Chaque année, de nombreux événements sont organisés pour les membres du Réseau, tels que des séminaires, des invitations à des salons comme Franchise Expo Paris, des observatoires sur des thèmes concrets comme la logistique urbaine, le stationnement, le foncier, la gestion de centre-ville. Des journées régionales / visites terrains dans des villes du Réseau (Epernay, Marseille, Besançon, Mulhouse, Mâcon, Bayonne, Lisieux, Nanterre...) mettent également à l'honneur la réalisation de projets innovants de collectivités membres. Point fort de cette association, les Assises Nationales du Centre-Ville, qui ont lieu chaque année, où plus de 1000 élus et spécialistes du centre-ville se rassemblent autour de tables rondes et d'ateliers techniques. En parallèle des Assises, CVM organise un salon centre-ville expo qui permet aux élus et villes présentes de rencontrer de nombreux porteurs de projets, de concepts innovants, des entreprises privées, publiques...

Devenir membre du Réseau de Centre-Ville en Mouvement permet notamment à la collectivité :

- d'intégrer un réseau de collectivités et de bénéficier de ses ressources,
- de mettre en avant les actions et projets innovants du centre-ville,
- de rencontrer des acteurs de l'innovation et des spécialistes des centres-villes,
- de participer aux journées de rencontre du réseau, séminaires, ateliers, observatoires, visites terrain dans les centres-villes en France et à l'étranger...
- de partager les meilleures expériences et les bonnes pratiques,
- d'obtenir des documents, comptes-rendus, actes concrets grâce à la plate-forme du Réseau.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- de devenir membre du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de Centre-Ville en Mouvement (il ne s'agit pas pour la Ville d'adhérer à l'association), dont la cotisation annuelle est de 1 000 euros ;
- d'autoriser le Maire à signer la demande d'adhésion au réseau ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°20,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Présents : 28

Représentés : 7

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- ACCEPTE de devenir membre du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de Centre-Ville en Mouvement (il ne s'agit pas pour la Ville d'adhérer à l'association), dont la cotisation annuelle est de 1 000 euros.

Article 2 .- **AUTORISE** le Maire à signer la demande d'adhésion au réseau ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3 .- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

CM L'Élu Délégué

Christian LANDRY